

## RAPPORT DE LA COMMISSION

### chargée d'examiner l'objet suivant:

### **Postulat Catherine Labouchère intitulé "Travail précédant l'aide sociale, une mesure adéquate pour notre canton"**

La commission s'est réunie le 15 février 2010 pour étudier l'objet susmentionné. Elle était composée de Mmes Sandrine Bavaud, Verena Berseth (en remplacement de Mme Christiane Jaquet-Berger dûment excusée), Christa Calpini, Michèle Gay Vallotton, Catherine Labouchère, Alessandra Silauri, de MM. Jean-Robert Aebi, Maximilien Bernhard, Pierre-Alain Favrod, Roger Saugy et du soussigné président, qui a été confirmé dans sa tâche.

M. le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), était accompagné de Mme Françoise Jaques, cheffe du Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS), M. Antonello Spagnolo, Responsable de l'insertion au sein du SPAS, et de Mme Léa Müller, chargée de missions au SPAS, qui s'est occupée de la prise des notes de cette séance. La commission remercie ces personnes pour leurs contributions.

#### **Etude du postulat**

La commission a d'abord entendu Mme Labouchère sur les enjeux du postulat présenté. Elle explique qu'elle a développé ce postulat suite à une réflexion menée dans le cadre de son activité associative dans le domaine de la réinsertion socioprofessionnelle. Elle souhaitait rechercher des solutions et mieux comprendre comment des personnes arrivent au RI. Elle a pu faire le constat d'un manque de coaching et d'accompagnement, ainsi que de problèmes de coordination entre les différents régimes sociaux. Elle a dès lors souhaité regarder ce qu'il se passait dans d'autres cantons.

L'expérience de Winterthur lui a paru intéressante. Elle permet en effet aux personnes d'être valorisées par une activité, de bénéficier d'un accompagnement et d'une meilleure collaboration entre les services. Bien entendu, cette expérience ne peut s'adresser à l'ensemble des bénéficiaires RI, ainsi, par exemple, ceux qui ont une charge de famille ne pourraient en effet y être soumis. Ainsi, à Winterthur, seules 20% des personnes concernées participent à ce programme. Conformément à la répartition financière entre le canton et les communes zurichoises, leur salaire est payé par la Ville de Winterthur.

Ce postulat a ainsi été déposé afin d'évaluer si, dans le canton de Vaud, il était possible de mettre en place un tel dispositif du style "guichet unique" – qui fonctionne dans certains cantons alémaniques. L'objectif est de faire une étude de faisabilité. Elle souhaite notamment que la coordination inter-services, notamment avec le Service de l'emploi et le Département de l'économie, puisse être améliorée. Il ne s'agit aucunement d'éviter de donner une aide à des personnes qui en ont besoin, mais d'offrir un soutien adéquat en vue d'une reprise d'emploi et d'effectuer un bilan.

M. le chef du Département a ensuite présenté les diverses mesures d'insertion déjà en vigueur. Il cite entre autres le programme FORJAD, les mesures d'insertion pour jeunes adultes en difficulté, la collaboration avec les Offices régionaux de placement (ORP), etc. Ces mesures ne suffisent cependant pas pour répondre à tous les besoins. Il rappelle également toutes les actions conduites pour lutter contre les fraudes.

Au-delà de ces premières réponses, il précise que le DSAS n'a aucune objection à la prise en considération de ce postulat, dont la proposition est à considérer comme un investissement.

La discussion qui suit permet aux députées et députés présents d'affirmer leur soutien à des mesures visant à pouvoir réinsérer au plus vite les bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI), ainsi qu'à celles permettant d'éviter que de nouvelles personnes doivent y recourir.

Suite à des questions sur la population concernée, la postulante précise que sa proposition s'adresse aux personnes qui sollicitent le RI pour la première fois. Elle met notamment en exergue l'intérêt de son idée qui permettrait d'établir un bilan personnel et de mettre en place un accompagnement plus important pour éviter d'entrer, voire de demeurer dans le système du RI.

Diverses informations sont encore présentées sur les situations connues actuellement dans le Canton de Vaud. Des précisions sont également apportées, quant à certains processus et aides moins connus. Plusieurs questions demeurent bien entendu ouvertes à ce stade. Les réponses devront se trouver dans la réponse du Conseil d'Etat, en cas de prise en considération. Il s'agit par exemple du nombre et du choix des places de travail à trouver sans créer de concurrence déloyale par rapport à l'économie et aux entreprises qui offrent déjà des emplois. Les aspects de durée et de quotité de cet appui devront aussi faire l'objet de précisions.

#### **Vote**

Ayant voté, la commission propose au Grand Conseil, par 10 oui, 0 non et 1 abstention, de prendre en considération le postulat Catherine Labouchère intitulé "Travail précédant l'aide sociale, une mesure adéquate pour notre canton" (09\_POS\_162).

---

Glion, le 2 mars 2010.

Le rapporteur :  
(Signé) *Laurent Wehrli*